salut des âmes; puis c'est le diable qui vient vendre l'art de tromper et de voler. Des paysans et des paysannes arrivent de tous côtés. Le diable leur offre sa marchandise; mais une bonne femme s'écrie : « Jésus! » et le diable s'évanouit. Le séraphin veut à son tour vendre les vertus; mais les jeunes filles lui déclarent que la vertu est une dot que l'on ne recherche guère et qu'elles gardent leur argent. Une d'entre elles seulement déclare au séraphin qu'elle est venue avec plaisir à la foire de la Vierge, espérant que celle-ci lui donnera toutes les vertus par grâce. La pièce finit sur cette morale et par un cantique pieux. On voit que cet art est tout à fait primitif.

— **Foire.** Iconogr. Il est peu de sujets plus animés, plus variés, plus pittoresques que les foires : les étalages des marchands forains, les baraques et les enseignes mirifiques des saltimbanques, les buvettes en plein vent, les accoutrements des villageois et des gens de tous pays accourus pour vendre ou pour acheter, les chevaux, les ânes, les bestiaux, les chiens, la volaille, les charrettes des paysans, les équipages des gentilshommes, les énormes voitures des comédiens, tout cela forme un spectacle étrange, bruyant, mouvementé, vraiment unique. Aussi conçoit-on que les artistes aient souvent représenté des scènes de ce genre. A une époque où l'art, voué à la peinture des sujets religieux, eût cru déroger en traitant des compositions du genre familier, quelques peintres s'avisèrent de mêler le profane au sacré, la réalité à l'idéal. En Italie, le Bassan traita de préférence celles des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament où il lui était permis de placer des animaux, des légumes, des ustensiles de cuivre et autres accessoires qu'il excellait à peindre : c'est ainsi qu'il représenta souvent l'*Entrée* et la *Sortie de l'arche*, les *Vendeurs chassés du temple*, l'*Adoration des bergers*, le *Voyage d'Abraham*, etc. Il peignit quelquefois aussi, au grand scandale des gens de *style*, des compositions toutes profanes, par exemple les *Moissons* et les *Vendanges*, qui sont au Louvre. Son fils, François Bassan, l'imita avec succès; notre musée a de lui un *Marché aux poissons*.

Il était réservé aux peintres des écoles du Nord, habiles à grouper dans un tableau de nombreuses figures, de représenter des foires. Les premiers qui s'essayèrent en ce genre sacrifièrent au goût du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux. C'est ainsi que Joachim Beuckelaer, d'Anvers, a placé, au beau milieu d'une *Foire flamande*, le Christ présenté au peuple devant le palais de Pilate; ce tableau, daté de 1561, se voit au musée de Munich; il est plein de vérité et de mouvement; les costumes sont ceux du temps de l'artiste. Breughel le vieux, contemporain de Beuckelaer, a représenté de même le *Christ portant sa croix* à travers une foule innombrable de villageois wallons, sur une place entourée de boutiques et de spectacles forains.

Au XVIIe siècle, les peintres de genre renoncent à faire intervenir la divinité pour légitimer leurs tableaux familiers. Quand Callot, dans la magnifique estampe que nous décrivons ci-après, représente la *Foire de la madonna dell' Impruneta*, il n'y introduit une procession religieuse que par respect pour la vérité locale. Cette même foire a été peinte par Teniers avec infiniment d'humour. Une autre *Foire italienne* est représentée dans un tableau du musée de Besançon, attribué au Hollandais G. Berckheyden. J.-Ph. Le Bas a gravé, d'après Ch. Parrocel, la *Foire de Venise*.

Daniel Marot a retracé, dans deux grandes estampes, la *Foire de La Haye* et la *Foire d'Amsterdam*. F. Janinet a gravé une *Foire hollandaise* d'après Adrien van Ostade. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède une *Foire*, par Fr. van Valkenburg, datée de 1594 et où les figures sont très-nombreuses; une *Foire* au milieu d'un paysage boisé, par Th. Michau, et d'autres compositions analogues par les Allemands Fr. Ferg et Ch. Aigen. Halle a gravé la *Foire de Noël à Berlin*, d'après J.-D. Schubert, et C.-F. Heinzmann a gravé la *Foire de Noël à Munich*. On sait que, dans la plupart des villes d'Allemagne, les fêtes de Noël sont une occasion de grandes réjouissances : aux foires qui ont lieu à cette époque, se vendent en quantité des jouets pour les enfants et ces mille objets destinés, à titre de cadeaux, à entretenir l'amitié entre les personnages de tout âge et de toutes conditions.

La France a eu, de tout temps, des foires célèbres. La foire de Bezons a été représentée par Bonaventure de Bar dans un tableau qui est au Louvre (no 6), et par le graveur L. Leroux, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle. Un autre tableau du Louvre (no 383), par Fr. Octavien, nous montre la *Foire de Vesoul;* ici, comme à Bezons, des paysans dansent au son de la musette. Des *Foires de village* ont été gravées par Cochin d'après Fr. Boucher, par Descourtis d'après Taunay, et par A.-F. Bargas. Boucher a peint une *Foire en Chine* (musée de Besançon). Demarne, de qui le Louvre a une *Foire à la porte d'une auberge* (no 339), a peint avec finesse une foire russe, la *Foire de Macariev;* ce tableau, où l'on remarque des saltimbanques faisant la parade, a été payé 5,600 francs à la vente de la collection Demidoff (San-Donato), en 1870. A cette même vente figurait un autre tableau de Demarne représentant une *Foire aux bestiaux en Normandie*.

W. Hogarth a croqué, avec son humour ordinaire, la *Foire de Southwark* (1733); son estampe offre une foule de traits piquants qui touchent de près à la caricature. L'Espagnol Manuel de la Cruz, qui vivait au siècle dernier, a représenté la *Foire de Madrid* sur la place de Cebada; son tableau est au Musée royal.

Parmi les nombreux tableaux de ce genre exécutés par les artistes contemporains, il nous suffira de citer : une *Foire dans l'Oberland bernois*, de M. Edouard Girardet; une *Foire aux chevaux en Bretagne*, de M. Lalaisse, et le *Champ de foire à Saint-Fargeau* (Yonne), de M. Adolphe Leleux, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. La *Foire aux servantes, à Bouxwiller* (Alsace), de M. Charles Marchal, qui a pris place au musée du Luxembourg, après avoir été exposée au Salon de 1864, et au Champ-de-Mars en 1867, mérite une description spéciale (v. ci-après); elle représente les types d'une province qui nous est d'autant plus chère qu'elle a été violemment séparée de la mère patrie.

Foire aux servantes (LA), tableau de Charles Marchal, musée du Luxembourg. La scène se passe en Alsace, à Bouxwiller. A une certaine époque de l'année, les filles de la campagne se réunissent sur la place de la petite ville et se rangent en file contre les maisons, parées de leurs plus beaux vêtements, leurs fortes gorges comprimées par la brassière à plaque de velours brodé en paillon de couleur, la tête enrubannée, les jambes moulées dans des bas blancs que laissent voir les courtes jupes alsaciennes, et portant devant elles le tablier blanc, emblème de la domesticité.

C'est cette scène de mœurs locales que M. Charles Marchal a représentée. « Toutes les filles de son tableau sont jeunes, a dit M. Th. Gautier; il y en a de jolies et de belles. Elles se donnent le bras ou se tiennent par la main, et l'artiste a su composer avec ces paysannes, dont l'attitude est forcément la même, une gracieuse guirlande de rustiques fleurs humaines que l'œil contemple avec plaisir. Il a su varier le type des têtes sans sortir du caractère local. Ici c'est une blonde, là une rousse, plus loin une châtaine; tantôt un profil, tantôt un trois-quarts; une pâleur tendre ou de vives couleurs, la mélancolie et la gaieté, l'aplomb et l'embarras, la crainte et le désir, parfois l'indifférence, plus souvent une certaine coquetterie villageoise; car les maîtres sont là en casquette de peau de renard, en longs gilets rouges, qui passent leur revue, pèsent le pour et le contre, méditent leur choix, prêts à se décider sur une mine engageante, et vraiment il est difficile de prendre un parti entre toutes ces belles filles. Elles sont si accortes, si gaies, si fraîches, si propres! M. Marchal, sans les farder ni les flatter, — son talent sincère est incapable de mensonge, — les a présentées avec tant de bonheur sous leur beau jour, que le visiteur du musée s'attarde devant la *Foire aux servantes* comme s'il voulait lui-même en engager une. »

Cette composition offre des qualités d'exécution remarquables; les figures sont groupées avec habileté; la couleur est harmonieuse. L'intérêt qu'offrait ce tableau a doublé depuis que la *Foire aux servantes* a lieu... à l'étranger. Pauvre chère Alsace!...

Foire de l'Impruneta (LA), célèbre estampe de Callot. A 10 kilom. de Florence, sur le sommet d'une colline, s'élève le petit village d'Impruneta, dont le sanctuaire, dédié à la Vierge, est un des plus vénérés de l'Italie. On y voit une peinture de la *Vierge*, qui passe pour avoir été peinte par saint Luc. La fête de la *Madonna dell' Impruneta* attire chaque année, le jour de la Saint-Luc, un grand concours de dévots, et était autrefois, comme beaucoup de solennités religieuses, l'occasion d'une foire renommée. C'est cette foire que notre Callot a immortalisée par une estampe qui est une de ses plus importantes et de ses plus spirituelles productions.

Par la grande porte de l'église rentre la procession solennelle des prêtres, des moines, des pèlerins. En avant, sur un vaste terrain, se dressent les boutiques des marchands forains et les baraques des saltimbanques. Une multitude d'acheteurs, de curieux, stationnent ou circulent. Toutes ces figurines, celles des plans les plus éloignés aussi bien que celles des premiers plans, sont dessinées avec une finesse admirable et une vérité des plus expressives.

Callot grava cette composition à Florence en 1620 et la dédia au grand-duc Côme de Médicis. Les épreuves du premier état, qui sont très-rares et atteignent par suite des prix très-élevés dans les ventes publiques, se reconnaissent à l'absence des mots *in Firenza* et de deux écussons qui se trouvent sur les épreuves du deuxième état. On lit dans Baldinucci : « J'ai connu dans mon enfance le docteur Hyacinthe-André Cicognini. C'était un ami intime de Callot, dont il vantait le génie inventif, la merveilleuse facilité de composition et l'habileté de main. Souvent, après avoir tiré l'épreuve d'une eau-forte, Callot découvrait qu'un groupe de petites figures remplissait bien un espace vide, et soudain il se mettait à le graver du premier jet. Je lui ai vu plusieurs fois exécuter ce tour de force, et, entre autres, sur la magnifique planche qui représente la *Foire de l'Impruneta.* » Une seconde édition de cette estampe a été publiée à Nancy par Callot; elle porte cette incription : *Fe. Florentiæ et exc. Nanceij.*

Le musée du Belvédère, à Vienne, et celui de l'Académie des beaux-arts, à Venise, possèdent deux tableaux attribués à Callot et représentant la *Foire de l'Impruneta.* Le tableau du Belvédère est la contre-partie de l'estampe, ce qui lui donne, jusqu'à un certain point, un caractère d'authenticité. M. Lavice (*Musées d'Allemagne*, p. 344) dit que c'est l'estampe mise en couleur : « Callot n'a employé pour repoussoirs que deux masses d'ombre et a ajouté le spectacle d'une pendaison. Les silhouettes du premier plan sont bien rendues; mais le fond, d'une teinte uniforme, est vague. » M. Meaume, auteur d'une publication estimée sur la vie et les ouvrages de Callot, considère le tableau de Venise, qui est dans le même sens que la gravure, comme une copie de cette estampe par un artiste autre que Callot. Le même critique reproche à ce copiste inconnu d'avoir ajouté quelques détails de mauvais goût, indignes du maître de Nancy. « Nous avons vu récemment cette peinture, dit M. Marius Chaumelin, et nous avouons n'avoir été choqué par aucun détail. Nous avons bien aperçu une marchande d'œufs qui, culbutée par une vigoureuse gaillarde en jupe rouge, a laissé choir son panier et montre ses mollets; mais son vêtement intime est ramené de façon à dissimuler ce qui eût pu offenser la pudeur d'un dévot. Il y a bien aussi des singes qui paraissent fort insouciants de la gravité de la fête... Mais, en somme, le tableau n'a rien de plus immoral que l'estampe : il est exécuté dans le style de Breughel, avec beaucoup de verve, de légèreté et de finesse. Si ce n'est pas Callot lui-même qui en est l'auteur, Callot pourrait être content de son copiste. »

Au musée de Munich est une grande et belle toile de David Teniers représentant la *Foire de l'Impruneta.* L'artiste flamand a égalé l'artiste lorrain par la verve, la fantaisie et la finesse des détails. Cette composition ne contient pas moins de 1,138 figures d'hommes et de femmes, 45 chevaux, 67 ânes et 37 chiens; c'est le catalogue du musée par le docteur Margraff qui nous donne ce renseignement.

FOIRE s. f. (foi-re — lat. *foria*, même sens; de *foras*, dehors). Pop. et bas. Excrément qu'on évacue à l'état liquide : *Ne faire que de la* FOIRE. ‖ Indisposition de ceux qui évacuent ainsi : *Avoir la* FOIRE. *Attraper la* FOIRE.

FOIRER v. n. ou intr. (foi-ré — rad. *foire*). Pop. et bas. Evacuer des excréments à l'état liquide.

— Fig. Défaillir, reculer, lâcher pied.

— Mar. Se séparer, se défaire, en parlant de la fourrure d'un cordage.

FOIREUX, EUSE adj. (foi-reu, eu-ze — rad. *foire*). Pop. et bas. Qui a souvent ou habituellement la foire : *Un enfant* FOIREUX. *Un chat* FOIREUX.

— Fig. et bas. Poltron, à cause du flux de ventre que cause quelquefois la peur.

— Jeux. *Soixante foireux*, Au jeu de piquet, Soixante auquel on n'arrive pas juste et en perdant les cartes. ‖ *Coupe foireuse*, Coupe mal faite, que l'on opère en laissant tomber quelques cartes. Ces deux expressions sont triviales.

— Substantiv. Personne qui a la foire : *C'est un* FOIREUX.

FOIROLE ou **FOIROLLE** s. f. (foi-ro-le — rad. *foire*, dévoiement). Bot. Nom vulgaire de la mercuriale, à cause de ses propriétés légèrement purgatives.

FOIS s. f. (foi — du latin *vices*, qui signifie proprement place, tour, changement, et répond exactement au gothique *wiko* et au sanscrit *vicis*, cours, qu'Eichhoff fait venir de la racine *viç*, éloigner, séparer). Ce mot, qui n'a pas de sens par lui-même, est une sorte d'intermédiaire, un substantif d'un sens vague, qui permet d'appliquer au verbe l'adjectif numéral, et d'indiquer ainsi la répétition de l'acte. Les Latins s'en passaient, parce qu'ils avaient des adverbes de nombre; ils disaient : BIS *cadere*, *tomber* DEUX FOIS, exemple qui montre que le mot *fois* joint à l'adjectif numéral forme avec lui une locution adverbiale de nombre : *On n'est avec dignité épouse et veuve qu'une* FOIS. (J. Joubert.) *Le cœur des petits enfants bat de* 130 *à* 140 FOIS *par minute.* (J. Macé.)

> Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
> Salut pour la dernière *fois!*
> GILBERT.

— Ce mot, joint à un adjectif de nombre, indique encore l'intensité de l'action, par comparaison à l'action simple, qui est alors prise comme une espèce d'unité : *Ce flambeau éclaire trois* FOIS *plus que l'autre. Il faut entreprendre quatre* FOIS *plus qu'on ne peut faire.* (De Candolle.) ‖ Il indique aussi la multiplication ou la répétition de la quantité qu'on ajoute à elle-même : *Trois* FOIS *sept font vingt-un.*

— Par exagér. Ce mot se joint à un adjectif de nombre excessif, et indique alors avec lui une répétition très-fréquente de l'action : *Je vous ai dit* VINGT FOIS *de venir ici. Un roi est* MILLE FOIS *plus malheureux qu'un particulier.* (Frédéric II.)

> *Vingt fois* sur le métier remettez votre ouvrage;
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.
> BOILEAU.

‖ On ajoute à ces expressions les mots *pour une*, sans que le sens en soit modifié : *Si je n'eusse pas eu l'esprit d'en agir ainsi, j'aurais été volé* CENT FOIS POUR UNE. (Le Sage.)

— Ce mot entre dans un grand nombre de locutions : *Cette fois*, Dans cette circonstance, à ce coup : *Je te tiens*, CETTE FOIS.

— *D'autres fois*, Dans d'autres circonstances : *Je l'ai vu plus content* D'AUTRES FOIS.

— *Toutes les fois que*, Dans toutes les circonstances où : *Il sort* TOUTES LES FOIS QUE *je vais chez lui. L'esprit est actif* TOUTES LES FOIS QU'*il pense.* (V. Cousin.)

— *Une fois, Une bonne fois, Une fois pour toutes*, Enfin, un beau moment : UNE BONNE FOIS *je lui dirai ses vérités. Je veux,* UNE FOIS POUR TOUTES, *qu'il s'en souvienne.*

> Donnez donc *une fois* le précepte et l'exemple.
> C. DELAVIGNE.

— *Une fois*, Dans un temps passé ou futur, qu'on s'abstient de déterminer : *Il y avait* UNE FOIS *un roi et une reine.*

> Si ma fille *une fois* met le pied dans l'Aulide,
> Elle est morte. . . . .
> RACINE.

‖ A une époque à partir de laquelle commence une action ou un état : UNE FOIS *parti de Paris, je serai plus heureux. Bien des femmes plus fières que tendres,* UNE FOIS *trahies, n'aiment plus.* (Rigault.)

— *Une fois que*, Dès que, lorsque : UNE FOIS QUE *nous serons partis.* UNE FOIS QU'*il a parlé, il ne démord plus.*

— *Des fois*, Se dit populairement dans le sens de Parfois, dans certaines circonstances; par hasard : *Si* DES FOIS *il venait, dites-lui qu'il m'attende.*

— *Y regarder à deux, à plusieurs fois*, Bien réfléchir avant de faire un acte déterminé : *Il* Y REGARDERA À DEUX FOIS *avant de m'insulter.*

— Ellipt. *Encore une fois*, Je vous le dis encore une fois : ENCORE UNE FOIS, *vous ne deviez pas y aller.* ‖ *Une fois, deux fois*, Je vous le dis une et deux fois : *Ah ça!* UNE FOIS, DEUX FOIS, *voulez-vous reprendre votre médecin?* (Chamfort.) ‖ *Pour la dernière fois*, Je vous le dis pour la dernière fois :

> *Pour la dernière fois*, ôte-toi de ma vue.
> RACINE.

— Loc. adv. *Par fois*, Dans quelques circonstances, quelquefois : *Il a* PAR FOIS *des airs de dogue.*

— *A la fois, tout à la fois*, Tout ensemble, en même temps, simultanément : *Pour bien voir, on ne doit pas embrasser trop d'objets* À LA FOIS. (Dussault.) *L'étude, bien dirigée, doit perfectionner* TOUT À LA FOIS *l'intelligence et le cœur.* (Maquel.)

> Oh dame! on ne court pas deux lièvres *à la fois!*
> RACINE.

— *Vu une fois, cru cent fois*, Signifie que le monde est porté à croire qu'une personne qui a fait une mauvaise action en a l'habitude.

— **Syn. Fois (à la), ensemble.** V. ENSEMBLE.

FOÏSME s. f. (fo-i-sme — rad. *Fo*). Myth. chin. Culte de Fo. V. BOUDDHISME.

FOISON s. f. (foi-zon — Du latin *fusionem*, accusatif de *fusio*, flux, effusion, abondance; de *fusum*, supin de *fundere*, fondre, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *bundh*, creuser, lancer au fond, précipiter, verser, répandre. La *foison* est ce qui se répand en abondance). Extrême abondance, très-grande quantité : *Il y a eu cet hiver* FOISON *de débutants au grand Opéra.* (H. Heine.)

— Loc. adv. *A foison*, A profusion, en quantité très-considérable : *Avoir de l'argent* À FOISON.

> A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse,
> Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse.
> Toutefois, avec l'eau que j'y mis *à foison*,
> J'espérais adoucir la force du poison.
> BOILEAU.

— **Syn. Foison (à), abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

FOISONNEMENT s. m. (foi-zo-ne-man — rad. *foisonner*). Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état : *Le* FOISONNEMENT *de la chaux vive, des terres de déblai.*

— **Encycl.** On emploie principalement ce mot pour désigner l'accroissement du volume de la chaux à l'extinction et de la terre au déblai. Dans le premier cas, le *foisonnement* varie avec la nature des chaux et le mode d'extinction employé. Dans le second cas, il dépend de la nature du sol à fouiller. L'expérience directe donne seule le *foisonnement* d'une chaux que l'on veut employer, ou d'une terre que l'on veut déblayer.

— *Foisonnement de la chaux.* Le *foisonnement* des chaux éteintes à grande eau est en

raison inverse de la consistance pâteuse à laquelle on s'arrête; mais, à égale consistance, les chaux grasses foisonnent beaucoup plus que les chaux hydrauliques; les premières rendent en pâte, ni trop molle ni trop ferme, de deux à deux volumes et demi pour un de chaux vive mesurée en pierres avec vides; les dernières, dans les mêmes circonstances, ne rendent que de un à un volume et demi. En général, 100 kilogr. de chaux grasse très-pure et très-vive donnent en fractions de mètre cube $0^{m},24$ en pâte; mais, quand la cuisson date de plusieurs jours et que la chaux n'est pas très-pure, ce chiffre descend à $0^{m},18$. Les densités des chaux hydrauliques et leur composition sont trop variables pour permettre d'assigner aussi rigoureusement les valeurs de leur *foisonnement* par l'extinction à grande eau.

Les chaux communes très-grasses, éteintes en bouillie épaisse par fusion, donnent en volume jusqu'à deux et quelquefois plus pour un; les chaux maigres et communes ne donnent guère que 1,30 à 1,20 pour 1.

Pour la chaux éteinte en poudre, au lieu d'un *foisonnement*, il s'opère une contraction qui peut varier de $0^{m},62$ à $0^{m},80$ de pâte pour 1 mètre cube de poudre.

Tableau donnant le FOISONNEMENT *fourni par différentes chaux hydrauliques pour un mètre cube de chaux vive.*

	MODE D'EXTINCTION	VOLUME APRÈS LA FUSION
		m. c.
Chaux hydraulique de Bourgogne	Fusion.	1,55 de pâte.
Chaux hydraulique de Bourgogne	Immersion. . .	1,85 de poudre.
Chaux hydraulique naturelle des Buttes Chaumont.	Fusion.	1,50 de pâte.
Chaux hydraulique naturelle des Buttes Chaumont.	Immersion. . .	1,78 de poudre.
Chaux hydraulique artificielle des Buttes Chaumont	Fusion.	1,59 de pâte.
Chaux hydraulique artificielle des Buttes Chaumont	Immersion. . .	1,75 de poudre.
Chaux hydraulique d'Issy	Fusion.	1,62 de pâte.
Chaux hydraulique naturelle des Moulineaux . . .	—	1,47 —
Chaux moyennement hydraulique de la Hève . . .	—	1,75 —
Chaux moyennement hydraulique de la Hève . . .	Immersion. . .	2,00 de poudre.
Chaux du Theil	—	1,24 —
Chaux hydraulique naturelle de Senonches	—	1,20 —
Chaux hydraulique d'Antony, près de Paris. . . .	—	1,58 —
Chaux hydraulique de Try	—	1,41 de pâte.
Chaux hydraulique d'Echoisy	—	1,25 —

M. Delesse, ingénieur des mines, rapporte dans son ouvrage sur les matériaux de construction de l'Exposition universelle de 1855 (1856), la méthode employée pour déterminer le *foisonnement* des chaux : « Une tôle très-flexible a été coupée suivant un rectangle et émoulée de manière à former un cylindre droit. Deux cercles de fer passés aux extrémités de ce cylindre servaient à le maintenir. Suivant une arête du cylindre, on avait marqué les volumes correspondant aux différentes hauteurs. La chaux dont il fallait déterminer le changement de volume était introduite sans tassement dans ce cylindre de tôle; on agitait la matière de manière à rendre sa surface supérieure horizontale, et on prenait alors son volume. Ensuite on faisait le gâchage, en évitant de mettre une trop grande quantité d'eau. Avant que la matière eût fait prise, on rendait de nouveau sa surface supérieure horizontale, puis, quand on l'avait laissé sécher, on déterminait son volume. La différence entre le volume primitif et celui après le gâchage étant divisée par le volume primitif donne ce que l'on nomme le *foisonnement*, ou la *contraction*, s'il y a diminution de volume. »

— *Foisonnement des terres.* Cette augmentation de volume a une notable importance dans l'estimation des travaux de terrassement; car si le poids à transporter est égal à celui des terres foulées, le volume à charger et à mettre en cavalier est supérieur à celui de l'excavation. Le *foisonnement* ne peut être obtenu que par des expériences directes; il peut varier de $0^{m},05$ à $0^{m},75$ pour 1 mètre cube de fouille, selon que la terre est maigre et légère, ou qu'elle est argileuse, dure et compacte, par conséquent susceptible de se tenir en grosses mottes ou en moellons.

Des observations de MM. Claudel et Laroque, il résulte que 1 mètre cube d'excavation donne, à très-peu de chose près, les volumes de déblais consignés au tableau suivant :

NATURE DES TERRES.	CUBE DE DÉBLAI.	
	Sans compression et mesuré cinq jours après la fouille.	Comprimé au maximum avec le pilon ou avec l'eau.
	m. c.	m. c.
Terre végétale de diverses espèces (sables, alluvions)	1,10	1,05
Terre franche très-grasse.	1,20	1,07
Terre marneuse et argileuse moyennement compacte.	1,50	1,30
Terre marneuse et argileuse très-compacte et très-dure.	1,70	1,40
Terre crayeuse	1,20	1,10
Tuf dur ou moyennement dur.	1,55	1,30
Roc à la mine réduit en moellons.	1,65	1,40

Dans une argile plastique très-ferme, au souterrain du consulat de Suède, à Alger, le volume des déblais, après cinq jours d'exposition à l'air, était de 1,50 par mètre cube d'excavation. Au tunnel de Saint-Cloud, dans une marne très-compacte, le *foisonnement* a été de 1,74. Au souterrain de Han, dans un calcaire grossier, percé à la mine, il a été de 1,65. Au souterrain de Revin, dans une roche schisteuse, il s'est élevé à 1,75.

On admet encore que les terres légères foisonnent de 0,10; les terres moyennes de 0,125, et les terres fortes de 0,166. Le *foisonnement* augmente avec la hauteur de laquelle ou à laquelle on jette les terres.

On donne encore le nom de *foisonnement* à la propriété que possèdent certaines houilles, les houilles grasses, de se boursouffler quand on les chauffe. Ce phénomène peut avoir une grande influence dans l'emploi industriel du charbon de terre, et dans beaucoup de cas il faut en tenir compte : ainsi, dans la fabrication du coke à l'aide des fours du système Appolt frères, on a vu des houilles augmenter assez de volume pour briser les parois des cornues et rendre impossible l'usage de ces appareils.

FOISONNER v. n. ou intr. (foi-zo-né — rad. *foison*). Etre à foison, abonder : *Les meurtriers officieux* FOISONNENT *partout où il y a des tyrans.* (Ch. Nod.) *Au* XVIIIe *siècle, les miracles religieux* FOISONNENT *encore.* (L. Figuier.)

> Ne faut-il que délibérer,
> La cour en conseillers *foisonne;*
> Est-il besoin d'exécuter,
> On ne rencontre plus personne.
> LA FONTAINE.

— Techn. Augmenter de volume, en parlant de la chaux que l'on mouille, des corps dont on change l'état : *Les terres remuées* FOISONNENT. *La chaux vive, arrosée d'eau, l'absorbe avec promptitude, en dégageant beaucoup de chaleur,* FOISONNE *et se réduit finalement en une poussière blanche.* (J. Girardin.)

— Art culin. Fournir beaucoup à manger : *Les petits pois ne* FOISONNENT *guère. Les viandes grillées* FOISONNENT *moins que les ragoûts.*

FOISSAC (Pierre), médecin français, né à Albert (Lot) en 1801. Il se fixa à Paris après y avoir passé, en 1825, son doctorat en médecine. De 1845 à 1848, M. Foissac a été adjoint au maire du Ier arrondissement, où il a fondé, en 1850, une société médicale. On a de lui : *Sur le magnétisme animal* (1825); *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*, recueillis par un sténographe (1833); *De la gymnastique des anciens comparée avec celle des modernes sous le rapport de l'hygiène* (1838, in-8o); *Sur les devoirs professionnels des médecins* (1853, in-8o); *De la météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme* (1854, 2 vol. in-8o); *De l'influence du moral sur le physique* (1857, in-8o); *Hygiène philosophique de l'âme* (1860, in-8o); *Les trois fléaux : le choléra épidémique, la fièvre jaune et la peste* (1865, in-8o); *De l'influence des climats sur l'homme et des agents physiques sur le moral* (1867, 2 vol. in-8o), etc.

FOISSAC (Philippe-François DE LATOUR), général français. V. LATOUR-FOISSAC.

FOISSET (Jean-Louis-Séverin), littérateur français, né à Bligny-sur-Beaune (Côte-d'Or) en 1796, mort en 1822. Il fut associé à la révision générale de la *Biographie universelle* de Michaud, qui contient de ce jeune écrivain 120 articles remarquables par la clarté et l'élégante précision du style. On a en outre de lui quelques compositions académiques : l'*Eloge du maréchal d'Ornano;* celui du poëte Ausone, celui du président Jeannin.

FOISSET (Joseph-Théophile), magistrat et écrivain français, né à Bligny-sur-Beaune (Côte-d'Or) en 1800, frère du précédent. Il entra dans la magistrature et fut appelé, en 1850, à siéger comme conseiller à la cour de Dijon. M. Foisset s'est fait connaître par un certain nombre de travaux littéraires. Il est devenu un des écrivains les plus appréciés du parti dit catholique libéral, dont les membres les plus connus sont MM. de Montalembert et Albert de Broglie. En 1844, M. Foisset a été un des signataires d'une réplique à M. Dupin aîné, intitulée de l'*Eglise et de l'Etat.* Outre de nombreux articles biographiques, publiés dans la *Biographie universelle* de Michaud (1821-1828), et de remarquables études, insérées dans le *Correspondant*, on a de lui : *Eloge historique de L.-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (Dijon, 1819), couronné par l'Académie de Dijon, dont il est devenu membre; le *Président de Brosses, histoire des lettres et des parlements au* XVIIIe *siècle* (1842, in-8o); *Catholicisme et protestantisme* (Dijon, 1846, in-8o); *Histoire de Jésus-Christ, d'après les textes contemporains* (1855, in-18), etc. Il a édité : les *Œuvres de Ch. Beugnot*, avec une notice (1833); la *Correspondance inédite de Voltaire et de Frédéric II* (1836); les *Lettres inédites de Leibnitz à l'abbé Nicaise* (1836); les *Œuvres philosophiques du président de Raimbourg* (1838), etc.

FOIX, en latin *Fuxium*, ville de France (Ariége), ch.-l. de départ., à 769 kilom. S. de Paris, sur l'Ariége, près de son confluent avec le Larget, par 42° 57′ de latit. N. et 0° 43′ de longit. O.; pop. aggl. 5,038 hab. — pop. tot. 6,746 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 139 comm. et 85,481 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix; collége communal; école normale d'instituteurs; bibliothèque publique. Forge importante sur le Larget; fabrique de faux et de limes, minoteries, tanneries. Commerce de laines, fers, aciers, bestiaux, grosses draperies, poix, résine.

La ville de Foix, mal bâtie, mal percée, au sol inégal, est encaissée dans une étroite vallée, entre deux hautes falaises et au pied d'un rocher de 58 mètres d'élévation et couronné par les ruines pittoresques d'un château fort, que l'on dit avoir été fondé au XIe siècle. De ce château, qui soutint des siéges nombreux, notamment en 1210 et en 1272, et qui servit plus tard (XVe siècle) de prison au pape Benoît XIII, il ne reste que trois énormes tours gothiques. La tour ronde, qui a 43 mètres de hauteur, a été construite en 1362 par le comte Gaston Phœbus. Une prison a été bâtie entre ces tours. L'église Saint-Voluzien, ancienne dépendance de l'abbaye de ce nom, offre un chœur semi-circulaire, entouré d'élégantes chapelles. Les bâtiments de l'ancienne abbaye, reconstruits après l'incendie de l'an XII, sont occupés par la préfecture et la bibliothèque, dans laquelle on remarque : une belle collection de médailles découvertes dans le pays; les livres de chant de la cathédrale de Mirepoix, ornés de miniatures et d'arabesques, etc. Le palais de justice, installé dans l'ancien château des gouverneurs, le pont de l'Ariége, commencé au XIIe siècle, par ordre de Gaston IV, achevé au XVe siècle et élargi en 1823, la belle promenade de la Villotte, qui s'étend sur la rive gauche de l'Ariége, et l'école normale, située à Montgauzy, sont dignes d'attention.

L'origine de Foix est inconnue. D'après M. Pascal Duprat, « l'existence de Foix, comme ville, ne peut être placée au delà du XIe siècle. Roger, comte de Carcassonne, étant mort l'an 1090, son héritage politique fut divisé entre ses fils, et Bernard obtint, avec le Couserans, la forêt de Bolbonne et la seigneurie de Foix. Il fixa son séjour dans cette ville avec sa mère, et bientôt après il y célébra son mariage avec la fille du vicomte de Béziers. Le pays de Foix fut alors érigé en comté par le comte de Toulouse, ce qui indique suffisamment pour Foix un lien de féodalité avec Toulouse et ses chefs. » Les successeurs de Bernard furent Roger Ier, Roger II, Roger III ou Bernard le Gros, Roger-Bernard, etc.

Foix (CHÂTEAU DE). L'histoire de ce château est liée à celle de la France. Au XIe siècle, il était déjà debout, et au XIIe siècle, en 1188, on le voit occupé par Raymond-Roger, qui y préside une conférence entre les catholiques et les Albigeois. En 1210, l'armée croisée contre les Albigeois vint se briser devant ses remparts; en 1272, le comte de Foix osa défier le roi de France, et, s'enfermant dans le château, bâti sur le sommet escarpé d'un haut rocher, il attendit de pied ferme Philippe le Hardi, qui s'épuisa longtemps en efforts superflus avant de pouvoir s'emparer du castel. Il ne put s'en rendre maître qu'après avoir fait crouler d'énormes blocs du rocher sur lequel il était construit. Pris et repris par les catholiques et les protestants au XVIe siècle, le château fut tour à tour dévasté et reconstruit. La magnifique tour de 43 mètres de hauteur qu'on admire de nos jours et qui est, en effet, remarquable par les belles formes dont l'a dotée l'architecture gothique, fut élevée par le beau Gaston de Foix, dit *Phœbus*, et le château, encore redoutable par sa position, a conservé, outre cette tour, qui a longtemps servi de prison départementale, deux autres tours carrées, réunies par des constructions modernes.

FOIX (COMTÉ DE), ancienne province de France, formant un des gouvernements du royaume, dépendant de celui de Guyenne et de la généralité de Perpignan. Il était compris entre le Languedoc au N. et à l'E., le Roussillon à l'E., l'Espagne et la république d'Andorre au S., la Gascogne à l'O. Sa plus grande longueur, du N. au S., était de 88 kilom., et sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., de 40 kilom. On le divisait en haut comté (partie sud), bas comté (partie nord), et pays de Donnezan. Foix était la capitale de la partie haute et de tout le comté, et Pamiers le chef-lieu de la partie basse. Au point de vue ecclésiastique, le comté de Foix formait le diocèse de Pamiers; quant à l'administration de la justice, elle était comprise dans le ressort du parlement de Toulouse. De nos jours, il forme, à peu de chose près, le département de l'Ariége.

— *Histoire.* Le pays de Foix passe pour avoir été, dans les temps les plus reculés de notre histoire, occupé par des colons phocéens. Les Romains y dominèrent ensuite. Sous les empereurs, il se trouvait compris dans la Première Lyonnaise. Plus tard, il fit partie du royaume des Goths, et tomba enfin au pouvoir des Francs, pour obéir ensuite successivement aux premiers ducs d'Aquitaine, aux Sarrasins, aux comtes de Toulouse et aux comtes de Carcassonne. Un de ces derniers, Roger, ayant fait, vers l'an 1012, le partage de ses terres entre ses enfants, donna le pays de Foix, avec quelques autres territoires, au puîné, Bernard-Roger, qui, par son mariage avec Gersende, fille du comte de Bigorre, augmenta ses possessions du petit comté que sa femme lui apporta en dot. De cette union naquirent trois fils et deux filles, dont l'une épousa dom Ramire, roi d'Aragon, et l'autre Garcias, roi de Navarre, de sorte que la postérité des comtes de Carcassonne régnait à la fois sur les deux versants des Pyrénées. V. l'article suivant.

FOIX (comtes DE), famille féodale dont l'origine remonte au XIe siècle. Ses principaux membres furent : ROGER, hérita (1050) de son oncle Pierre Roger, comte de Carcassonne, la partie du *Carcassez* qui lui manquait (pays de Foix), et prit dès lors le titre de *comte de Foix*, fondant ainsi cette grande famille. Comme la domination des califes d'Espagne était un peu ébranlée, Roger consolida son pouvoir de manière à ne rien redouter d'eux et à jeter en même temps le cri d'alarme en Europe si le torrent brisait encore une fois ses digues. Son frère *Pierre* lui succéda et ne fit rien de remarquable. — ROGER II, fils de Pierre et de Ledgarde, posséda le comté de 1070 à 1125, malgré les prétentions que le vicomte d'Albi et de Nîmes, son cousin, élevait au nom de sa femme, Ermengarde, sur le comté de Carcassonne. Il hésitait à céder, quand la voix de Pierre l'Ermite, appelant les chrétiens à une sainte croisade, vint le détacher, pour ainsi dire, des choses terrestres. Raymond-Bernard eut son comté, et Roger partit un des premiers pour la terre sainte. Cet empressement était déterminé par une excommunication du pape Pascal II, excommunication qu'expliquent les tentatives qu'avait faites Roger, pour usurper les biens ecclésiastiques. Le clergé ne lui pardonna pas son audace, et c'est à peine si le pape daigna s'apercevoir de son zèle à prendre les intérêts de la religion. Il y avait mieux à faire, c'était une bonne restitution. Roger rendit la moitié à peu près des biens enlevés, et, voyant que cette concession n'attendrissait que fort peu le pape, il fit à l'Eglise de riches donations, qui lui obtinrent enfin son pardon. Il mourut en 1125, après avoir fondé la ville de Pamiers, dont le nom était un souvenir de celui d'Apamée (Syrie). — ROGER III, fils aîné du précédent, fit rentrer dans ses domaines le comté de Carcassonne, abandonné par Roger II. — ROGER-BERNARD Ier, fils du précédent et de Ximène de Barcelone, succéda à son père et mourut en 1188, après avoir considérablement agrandi son comté. — RAYMOND-ROGER, fils unique du précédent et de Cécile de Carcassonne, leur succéda et mourut en mars 1223. Il fut un des capitaines les plus habiles de son temps, suivit Philippe-Auguste à la croisade, fut mêlé aux guerres féodales du Midi, soutint son suzerain Raymond VI, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort, et se vit dépouiller de Pamiers et d'Albi par les vainqueurs, non moins avides que fanatiques et sanguinaires. Il fit longtemps la guerre, de concert avec les seigneurs albigeois, finit par se soumettre à l'Eglise dans le concile de Latran, afin d'obtenir la restitution de ses domaines, et n'en fut pas moins obligé de combattre jusqu'à sa mort pour reconquérir ses domaines sur Montfort et les croisés, qui refusaient de les rendre. — Son fils, ROGER-BERNARD II, s'était signalé contre les croisés, surtout dans l'attaque du château de Montgrenier, qu'il avait défendu six semaines contre l'impétuosité de Montfort. Bientôt, de concert avec le successeur de